



L'EPRD DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

JE M'INSCRIS

Contexte

Outil de la tarification à la ressource, l'état des prévisions de recettes et dépenses (EPRD) est désormais obligatoire dès le 1er janvier 2017 pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD et PUV) ainsi que comme outil du CPOM à compter du 1er janvier 2016 pour les ESMS pour personnes handicapées sous compétence exclusive ou conjointe du DG ARS.

Objectifs / Compétences visées

- Connaître le nouveau dispositif réglementaire
- Disposer de connaissances en matière de lecture et de compréhension des EPRD présentés par les ESMS soumis à l'EPRD

Contenu

- **Présentation du cadre réglementaire CASF**
 - Aspects juridiques : entrée en vigueur, délais, obligations, modalités de présentation et acceptation de l'EPRD
- **Description des enjeux**
- **Documents obligatoires**
- **Préparation de l'EPRD**
- **Respect des délais et organisation méthodologique**
- **Présentation de l'EPRD (aspects techniques et documents obligatoires)**
- **Examen critique de l'EPRD**

Date(s) & Lieu(x)

25 & 26 septembre 2024 - Montpellier

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

2 jours - 14 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

470 € - Adhérent

610 € - Non-adhérent

INTRA (sur devis)

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Connaissance des obligations réglementaires des ESMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI). Se munir d'un ordinateur portable durant les deux jours de la session

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

David CAMPOS, expert-comptable

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

